

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société pédagogique genevoise  
**Herausgeber:** Société pédagogique genevoise  
**Band:** - (1905)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Discussion des thèses de M. le prof Adrien Naville  
**Autor:** Naville, Adrien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-241658>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

---

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

---

---

### AVIS

**Section de psychologie.** — A l'ordre du jour de la séance du mardi 6 mars :

**M. Jules Dubois.** — Une enquête sur l'aptitude mathématique d'écoliers de 15-17 ans.

**N.-B.** La section de psychologie se réunit *le premier mardi de chaque mois*, à 8 heures du soir, au laboratoire de psychologie de l'Université (Salle 52, 2<sup>me</sup> étage).

---

**Assemblée générale du 21 décembre 1905, petite salle de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

---

#### 1<sup>o</sup> Communications du Comité.

Erratum du bulletin N<sup>o</sup> 6 : page 80, avant-dernier alinéa, lire « *aucune heure de philosophie* » au lieu de « *qu'une heure de philosophie* ».

Les demandes d'admission de M<sup>lles</sup> Emma Dumarest et Marthe Lombard sont acceptées à l'unanimité.

M. Jules Dubois propose, de la part de M. Roget, que les noms des personnes présentes aux séances soient consignés au procès-verbal ou dans le bulletin.

Après une courte discussion, l'assemblée décide de renvoyer l'examen de cette proposition à la séance où elle sera présentée par son auteur.

#### 2<sup>o</sup> Discussion des thèses de M. le prof. Adrien Naville.

La discussion est ouverte sur les deux premières thèses de M. Naville :

I. Les collèges (gymnases, lycées), qui retiennent aujourd'hui les jeunes gens jusqu'à l'âge de 19 ans, ne peuvent plus être considérés seulement comme des établissements d'instruction générale et commune. Ils doivent, dans leurs degrés supérieurs, être largement ouverts à la spécialisation des connaissances.

II. La spécialisation des connaissances ne doit faire aucun tort à la culture générale des facultés de l'esprit. Cette culture générale n'est point liée à un ordre unique d'enseignement ; elle peut être obtenue par des études diverses, et sera d'autant plus sérieuse que, par le fait même de la spécialisation, les études pourront être plus profondes.

M. le président rappelle que les propositions de M. Naville concernent les collèges de jeunes gens ; dans la pensée de leur auteur, les thèses I et II s'appliquent plutôt aux deux dernières années des études secondaires.

Que doit-on entendre par la spécialisation des connaissances ?

M. Naville admet la spécialisation réalisée par la division de notre collège supérieur en 4 sections ; mais il voudrait qu'en outre une certaine liberté de choix des études fût laissée aux élèves des 2 classes supérieures.

M. Jules Dubois fait remarquer que les élèves qui sortent du collège vont dans des directions fort différentes : les uns continuent leurs études à l'université ou au polytechnicum ; d'autres se lancent dans le commerce ; quelques-uns se vouent à l'enseignement. Le collège doit donner avant tout ce qui fera l'homme. L'idée est juste, que chaque branche d'étude peut contribuer au développement général des élèves. Mais il faut prendre garde de l'exagérer : pourrait-on, par exemple, soutenir l'équivalence des mathématiques spéciales et de l'histoire, au point de vue de la culture générale ?

Dans l'instruction secondaire, la spécialisation des études doit rester un minimum ou doit, en tout cas, toujours demeurer au second plan.

M. Rosier rappelle que le collège donne, à côté de l'instruction générale, des connaissances spéciales dans chaque section : en classique, le grec et la philosophie ; en réelle, la philosophie, l'anglais et l'italien ; en technique, la chimie, les mathématiques spéciales et le dessin technique. Nous laissons de côté, pour le moment, la section pédagogique, qui n'est d'ail-



leurs réunie au collège que pour des raisons budgétaires. Le but du collège est de préparer à l'université et au polytechnicum. Les futurs commerçants ont leur école spéciale.

M. *Bérard* examine la question d'un autre point de vue. Il voudrait que l'instruction secondaire fût répandue à flots ; pour le moment, il y a une majorité primaire et une minorité secondaire. Certains sujets sont cultivables par un procédé et non par d'autres : l'étude doit dériver des tempéraments et des aptitudes.

M. *Jules Dubois* répartit les diverses branches en 3 catégories : 1° *branches spéciales* : grec et latin, en classique ; anglais, latin, en réale ; mathématiques spéciales, dessin technique, en technique ; 2° *branches essentielles* : français, philosophie, en classique et réale ; français, allemand, philosophie, en technique ; 3° *branches générales* : mathématiques, sciences physiques et naturelles, histoire et géographie, en classique, en réale et en technique.

M. *Naville* s'est placé, dans la rédaction de ses thèses, au point de vue de la culture de l'esprit. Avec des programmes chargés, il n'y a pas de culture générale ; beaucoup de jeunes gens ont perdu les connaissances acquises au collège et conservent seules celles qui ont été rafraîchies. Astreindre jusqu'à 19 ans les élèves à des études communes est très fâcheux ; une plus grande liberté devrait être laissée aux jeunes gens. L'ancienne Académie avait, sous ce rapport, un grand avantage.

A Genève, les études secondaires ne servent pas uniquement de préparation à l'Université et au Polytechnicum. Beaucoup de jeunes gens se destinant au commerce et à la banque passent par le Collège parce qu'ils tiennent à recevoir une culture plus générale que celle qu'offre l'École de commerce.

M. *Claparède* estime désirable de tenir compte des diversités intellectuelles. Ne pourrait-on pas créer au collège supérieur un système d'options entre les différentes branches, afin de permettre aux jeunes gens de composer leurs programmes d'études selon leurs goûts et leurs aptitudes ? On conserverait les 4 maturités actuelles en admettant encore d'autres combinaisons. La bifurcation des études devrait être reportée de 15 ans à 17 ans, et à ce moment les options pourraient se faire, selon le désir de l'élève, tout en maintenant certaines branches communes. Ex. :

branches com munes	{	français	branches extrêmes	{	latin
		allemand			grec
		histoire			math. spéciales
		géographie			chimie
		mathématiques			physique
		histoire naturelle			allemand spécial
					anglais
					pédagogie

M. *Jules Dubois* voit dans les idées de M. Claparède un idéal ; mais à 17 ans un jeune homme n'est pas encore libre ; il y a lieu de tenir compte d'éléments psychologiques.

M. *Rosier* croit qu'en créant les sections actuelles, on s'est approché le plus possible de l'idée de M. Claparède ; les changements de sections peuvent avoir lieu dans le courant de l'année et l'obtention de plusieurs maturités peut se faire avec dispense des branches communes. La réalisation du système des options rencontrerait, en pratique, des difficultés très grandes et d'un autre côté, la maturité fédérale contient des dispositions essentielles qu'il ne serait pas facile de modifier. Une nouvelle section, ne répondant pas à ce qui est demandé à Berne, serait repoussée.

M<sup>lle</sup> *Willy* demande que la discussion ne soit pas considérée comme épuisée.

MM. *Rosier* et *Jules Dubois* proposent que l'assemblée se prononce par un vote qui pourra ne pas être définitif.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. *Naville*, *Grosgurin*, *Bérard*, *Rosier* et *Albert Dubois*, M. le président met aux voix la conclusion suivante, qui est adoptée (éventuellement en 1<sup>er</sup> débat), à l'unanimité des membres présents, moins 3 abstentions :

« Les collèges (gymnases, lycées), doivent être des établissements de culture générale. Ils doivent atteindre ce but en admettant dans leurs degrés supérieurs une spécialisation des disciplines. Cette spécialisation répond aux nécessités psychologiques et sociales ; elle sera d'autant plus profitable que, par ce moyen, les études pourront être plus profondes. »

Pas de proposition individuelle.

Séance levée à 4 h. 1/2.

*Le Bulletinier* ; L. DURAND,